ART. 3 N° 1487

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE -	(No	3121
DIOETHIOUE -	(1N	2101

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

« stricte ».

AMENDEMENT

N º 1487

présenté par M. Le Fur, M. Rémi Delatte, M. Quentin et Mme Valentin

ARTICLE 3

À l'alinéa 44, après le mot :	
« une »	
insérer le mot :	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En lien avec l'alinéa 45 qui expose les sanctions de ce manquement.